

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 05 juillet à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 29 juin 2022

### Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE à Martine LEPETIT  
Catherine GOUDOUD à Gilbert ROUSSEAU  
Nicolas BALOT à Gaston CHASSAIN  
Marie-Claude BODEN à Alain GERBAUD  
Jean-Jacques MORLAY à Christian REYNAUD  
Marie-José ROBERT à Jean-Marie MIGNOT

### Étaient absents excusés :

Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Jacques MORLAY, Marie-José ROBERT

**Secrétaire de séance :** Madame Magali BOISSONNEAU

N°2022/D/056 - **Objet :** Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire explique avoir été informé par courrier en date du 18 février 2022 que le recouvrement des créances émises à l'encontre d'un usager est irrémédiablement compromis (liquidation judiciaire et clôture de la procédure par le juge prononçant l'effacement des dettes).

Ainsi le montant de 535,09 € est dorénavant considéré comme créance éteinte et doit être prélevé sur les crédits du budget primitif 2022 prévus (compte 6542).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter de considérer comme créance éteinte la somme de 535,09 €.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 05 juillet



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.